



RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2009

Le mercredi 25 Février 2009 s'est tenue dans la salle de réunion n° 307 de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) la première session ordinaire de la Commission de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes du Conseil National de la Statistique (CNS). L'objectif de cette réunion a été d'adopter les différents rapports de la CNNC et du CNS pour l'année 2008, le programme des activités de la CNS annoncées pour l'année 2009 et d'examiner la prise en compte des amendements pour l'amélioration du compendium.

I-) Cérémonie d'ouverture

A l'ouverture de la séance, le Secrétaire du Conseil National de la Statistique en la personne de Monsieur le Directeur Général de l'INSAE a félicité les commissaires pour la promptitude observée à répondre à la demande des programmes d'activités au niveau sectoriel pour l'élaboration du programme annuel d'activités du CNS pour l'année 2009. Il s'est réjoui de la budgétisation de certaines activités statistiques au niveau sectoriel. Il a ensuite demandé qu'un point des activités devant faire l'objet d'une demande d'avis d'opportunité et de conformité soit fait au secrétariat du CNS en vue d'une meilleure programmation des réunions de la commission chargée de cette mission. Il a enfin souhaité une large diffusion de la loi n°99-014 du 12 Avril 2000 au sein des départements ministériels.

Ensuite un présidium de deux membres a été installé. Il est composé de :

- Président : Monsieur Septime BIADJA du Ministère chargé du Tourisme,
- Rapporteur : Monsieur Gibril MARTIN de l'INSAE.

Avant de se conformer au calendrier du déroulement des travaux, le Secrétaire du CNS a fait une brève présentation du Conseil National de la Statistique. Il a surtout rappelé à toutes les structures productrices de statistiques membres du CNS, que le CNS est un organe sous tutelle du Ministère chargé de la Statistique et aussi les missions des trois commissions du CNS que sont la CPEET, la CNNC et la CFUCS.

II-) Adoption du rapport annuel des activités de la CNNC pour l'année 2008

Un représentant de la Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche a présenté le rapport annuel des activités de la commission pour l'année 2008. A la fin de cet exposé, les commissaires ont fait quelques observations d'orthographe.

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, le rapport annuel des activités de la commission pour l'année 2008 a été adopté.

III-) Adoption du rapport annuel des activités du CNS pour l'année 2008

Le rapport annuel des activités du CNS pour l'année 2008 a été exposé par un représentant de la Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche. Au terme de cet exposé, les commissaires ont rappelé de reformuler la première tâche de la cinquième activité en remplaçant « dans le cadre de la vision du chef de l'Etat » par « dans le cadre des orientations stratégiques de développement du gouvernement ».

Sous réserve de la prise en compte de cette observation, le rapport annuel des activités du CNS pour l'année 2008 a été adopté.

IV-) Adoption du projet du programme annuel d'activités du CNS pour l'année 2009

Après la pause, un représentant de la Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche a décliné en dix (10) activités suivies des tâches à exécuter le projet de programme annuel des activités du CNS. Les commissaires ont ensuite exprimé des préoccupations qui tournent autour de :

- le recrutement des cabinets d'études pour la réalisation des activités statistiques malgré l'existence d'un service statistique au sein des ministères ;
- le renforcement des capacités des structures sectorielles par la mise à disposition des cadres ou par la formation ou recyclage des agents en activité dans les structures ;
- le mécanisme de financement de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) et la contribution financière du Gouvernement ;
- etc.

Quelques éléments de réponses et suggestions aux différentes préoccupations ont été apportés. Ensuite les conseillers ont procédé à l'adoption du projet de programme annuel des activités du CNS.

V-) Présentation du rapport des modifications apportées au Compendium

En ce qui concerne, l'examen du compendium pour s'assurer de la prise en compte des amendements et observations formulés lors de la dernière session de travail et pour son approbation, les amendements ont été présentés et la prise en compte de ces amendements a été projetée pour faire constater les améliorations apportées au document. Les commissaires ont souhaité que le secrétariat fasse diligence pour l'intégration du texte officiel de l'OMS relatif à la CIM (10^{ième} révision) dans le compendium.

Sous réserve de prise en compte de cette observation capitale, les commissaires ont adopté le compendium.

VI-) Proposition des stratégies de vulgarisation de la Loi n°99 - 014 du 12 Avril 2000 au sein des différents départements ministériels et des structures connexes

Quant aux propositions des stratégies de vulgarisation de la loi n°99-014 du 12 Avril 2000, le secrétariat du CNS a suggéré d'élaborer une plaquette de la loi qui sera mise à la disposition de tous les acteurs du Système Statistique National pour une large diffusion de la loi.

Par ailleurs, les commissaires ont souhaité avoir copie du décret portant organisation et fonctionnement de l'INSAE ainsi que les modalités d'application de la loi 99-014 du 12 avril 2000 portant création, fonctionnement et attributions du CNS en dépit des courriers officiels.

Enfin, les commissaires ont formulé des recommandations suivantes :

A l'endroit du secrétariat du CNS

- ✓ Mettre à la disposition des conseillers la loi n°99-014 du 12 Avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du CNS ainsi que le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- ✓ Réaliser une plaquette sur la loi n°99-014 du 12 Avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du CNS ;
- ✓ S'assurer de l'existence du décret d'application de la loi n°99-014 du 12 Avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du CNS.

A l'endroit des Ministères sectoriels

- ✓ Faire parvenir au secrétariat du CNS au plus tard le Vendredi 27 Février 2009, les programmes annuels d'activités statistiques pour leur prise en compte dans le programme d'activités du CNS ;

- ✓ Prendre les mesures nécessaires pour diffuser la loi n°99-014 du 12 Avril 2000 notamment les dispositions législatives relatives aux articles 4 et 8 qui stipulent respectivement :
- i. Toute enquête, toute étude statistique ou socio-économique des services publics et des organismes internationaux doit être soumise au visa préalable du Conseil National de la Statistique. De même, toute enquête, toute étude statistique ou socio-économique des organismes et personnes privés, pouvant fournir des indicateurs statistiques et dont le champ couvre au moins une commune ou un département du Bénin, doit être soumise au visa préalable du Conseil National de la Statistique. Pour toutes les autres enquêtes non visées ci-dessus, le Conseil National de la Statistique doit être informé par correspondance adressée à l'INSAE avant le début de la collecte. Le visa est délivré par le Directeur Général de l'INSAE, Secrétaire du Conseil National de la Statistique.
 - ii. Le personnel technique de la statistique, avant son entrée en fonction, prête serment devant le tribunal de première instance territorialement compétent selon la formule suivante : « Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions, de garder le secret statistique et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent ». Mention de cette prestation de serment est portée par le greffier du tribunal sur la carte professionnelle de statisticien, de démographe ou d'informaticien délivrée par le ministre chargé de la statistique et dont le modèle sera fixé par arrêté du même ministre.

Fait à Cotonou, le 25 février 2009

La Commission.

ANNEXE

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure d'origine
01	ADIHO Joseph	DPP/MESFTP
02	ADJE Rosalie	INSAE
03	AHOSSI Euloge Prudent	DPP/MESRS
04	AHOUANSSOU Serge	DPP/MI-MC
05	BIADJA Septime	DAT/MAT (Président de séance)
06	DAGAN Arthur	DPP/MMFEJF
07	GOGAN Gillis	INSAE
08	KPEKPEDE Grégoire	INSAE
09	MARTIN Gibril	INSAE (Rapporteur de séance)
10	MEDEGAN Symphorien	DPP/MDGLAAT
11	MENSAH Victorine	DCSFR
12	SOHOUNHLOUE Doéna	INSAE
13	TEKA Cécile	INSAE
14	VISSOH Agnès	DPP/MS
15	VODOUNOU Cosme	DG/INSAE